

**Annexe n° II**  
**Liste des intrants bénéficiant de la réduction**  
**des droits de douane au taux de 10 %**

N° de position	Numéro du Tarif	INTRANTS
03.03		<b>Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons et autre chair de poissons du n°03.04</b>
	030341	0 -- Thons blancs ou germons (thunnus albulus)
	030342	0 -- Thons à nageoires jaunes (thunnus albacares)
	030343	0 -- Listaos ou bonites à ventre rayé
	030349	0 -- Autres
15.02		<b>Graisses des animaux des espèces bovines, ovines ou caprines brutes ou fondues, même pressées ou extraites à l'aide des solvants</b>
	Ex.150200	1 * Graisses bovines, ovines ou caprines à l'état brut
15.13		<b>Huiles de coco (huile de coprah) de palme ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées :</b>
	151311	0 --Huiles de coco et ses fractions à l'état brut
15.15		<b>Autres graisses et huiles végétales (y compris l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées :</b>
	Ex.151511	0 -- Huiles de lin brutes
	Ex.151530	1 * Huiles de ricin brutes
15.19		<b>Acides gras monocarboxyliques industriels : huiles, acides de raffinage alcools gras industriels</b>
	151911	0 --Acides stéariques
	151913	0 --Tall acide gras
	151919	0 --Autres acides gras monocarboxyliques
	151930	0 - Alcools gras industriels
15.20		<b>Glycérine même pure; eaux et lessives glycéro-neuses</b>
	Ex.152010	0 - Glycérine brute
20.09		<b>Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants :</b>
	Ex. 200919	0 -- jus d'orange concentré
	Ex. 200920	0 - jus de pamplemousse concentré
	Ex. 200940	0 - jus d'ananas
	Ex. 200970	0 - jus de pomme
25.30		<b>Matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs</b>
	253090	0 - Autres

26.12		<b>Minerais d'uranium ou de thorium et leurs concentrés</b>
	261220	0 - Minerais de thorium et leur concentrés
27.07		<b>Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques :</b>
		- Autres :
	270799	0 -- Autres
27.10		<b>Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux autres que les huiles brutes préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base ;</b>
	271000	3 * solvants organiques
28.06		<b>Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique); acide chlorosulfurique :</b>
	280610	0 - Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)
28.09		<b>Pentaoxyde de diphosphore; acide phosphorique et acides polyphosphoriques :</b>
	280920	0 - Acide phosphorique et acides polyphosphoriques
28.15		<b>Hydroxyde de sodium (soude caustique) ; hydroxyde de potassium (potasse caustique) ; peroxydes de sodium ou de potassium</b>
		- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)
	281520	1 * solide
28.25		<b>Hydrasine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques, autres bases inorganiques autres oxydes, hydroxydes et peroxydes métalliques :</b>
	Ex.282590	9 * Autres bases inorganiques
28.27		<b>Chlorures, oxychlorures et hydroxychlorures; bromures et oxybromures; iodures et oxyiodures</b>
	282731	0 -- De magnésium
	282733	0 -- De Fer
	Ex.282759	0 -- Bromures
28.33		<b>Sulfates; aluns; peroxosulfates (persulfates) :</b>
	283340	0 - Peroxosulfates (persulfates)
28.35		<b>Phosphinates (hypophosphites), phosphonates (phosphites), phosphates et polyphosphates :</b>
	Ex.283522	0 -- phosphate disodique
	283523	0 -- phosphate de trisodium
	283529	0 -- Autres
28.39		<b>Silicates, silicates des métaux alcalins du commerce :</b>
		- De sodium
	283911	0 -- Métasilicates de sodium
	283919	0 -- Autres silicates de sodium
		- De potassium
	Ex.283920	0 - Silicates de potassium
	283990	0 - Autres

28.40			<b>Borates; peroxoborates (perborates) :</b>
	284020	0	- Autres borates
28.42			<b>Autres sels des acides ou peroxyacides inorganiques, à l'exclusion des azotures :</b>
	284210	0	- Silicates doubles ou complexes
28.49			<b>Carbures, de constitution chimique définie ou non :</b>
	284920	0	- De silicium
29.02			<b>Hydrocarbures cycliques :</b>
			- Cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques :
	290211	0	-- Cyclohexane
	290219	0	-- Autres
	290230	0	- Toluène
			- Xylènes :
	290243	0	-- p-Xylène (para-xylène)
	290250	0	- Styrène
29.03			<b>Dérivés halogénés des hydrocarbures :</b>
			- Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques :
	290323	0	-- Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)
29.05			<b>Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :</b>
			- Diols :
	290531	0	-- Ethylène glycol (éthanediol)
	290532	0	-- Propylène glycol (propane-1,2-diol)
			- Autres polyalcools :
	290541	0	-- 2-Ethyl-2- (hydroxyméthyl) propane-1,3-diol (triméthylolpropane)
	290542	0	-- Pentaérythritol (pentaérythrite)
29.06			<b>Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :</b>
			- Cyclaniques, cycléniques ou cyclo-terpéniques :
	290614	0	-- Terpinéols
	Ex.290619	0	-- Autres alcools cyclaniques
			- Aromatiques :
	290629	0	-- Autres
29.12			<b>Aldéhydes, même contenant d'autres fonctions oxygénées; polymères cycliques des aldéhydes; paraformaldéhyde :</b>
			- Aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées :
	291229	0	-- Autres
	291250	0	- Polymères cycliques des aldéhydes
	291260	0	- Paraformaldéhyde
29.14			<b>Cétones et quinones, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :</b>
			- Cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées :
	291411	0	-- Acétone
	291412	0	-- Butanone (méthyléthylcétone)

		- Cétones cyclaniques, cycléniques ou cyclo-terpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées : -- Cyclohexanone et méthylcyclohexanones
	291422	0
		- Cétones-alcools et cétones-aldéhydes : -- Autres
	291449	0
29.15		<b>Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxy acides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :</b> - Esters de l'acide acétique : -- Acétate de vinyle -- Acétate de n-butyle
	291532	0
	291533	0
29.16		<b>Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :</b> - Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés : -- Acide acrylique et ses sels -- Esters de l'acide acrylique -- Esters de l'acide méthacrylique - Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cyclo-terpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés - Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés : -- Acide benzoïque, ses sels et ses esters
	291611	0
	291612	0
	291614	0
	291620	0
	291631	0
29.17		<b>Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés ; halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :</b> -- Orthophtalates de dibutyle -- Anhydride phtalique
	291731	0
	291735	0
29.18		<b>Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides ; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :</b> - Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés : -- Autres
	291819	0
29.23		<b>Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires, échinines et autres phosphoaminolipides</b> - Autres
	292390	0
29.24		<b>Composés à fonction carboxamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique :</b> - Amides (y compris les carbamates) cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits : -- Autres
	292429	0
32.02		<b>Produits tannants organiques synthétiques, produits tannants inorganiques, préparations tannantes même contenant des produits tannants naturels préparations enzymatiques pour le prêtannage :</b> - Autres
	320290	0

32.06*		<b>Autres matières colorantes; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, autres que celles des n°s 32.03, 32.04 ou 32.05; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie :</b>
	320610	0 - Pigments et préparations à base de dioxyde de titane
	320642	0 - Autres matières colorantes et autres préparations : -- Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc
32.08		<b>Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la note 4 du présent chapitre</b>
	320820	2 * Peintures à base de polymères acryliques ou vinyliques dispersées ou dissoutes dans un milieu non aqueux
32.12		<b>Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail :</b>
	321290	1 - Autres :
	321290	2 * Pigments du genre de ceux visés ci-dessus * Teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail
32.15		<b>Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides :</b>
	Ex.321590	9 * Encre pour stylos à billes
33.02		<b>Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances des types utilisés comme matières de base pour l'industrie ( ) :</b>
	Ex.330290	0 - Mélanges entre elles de deux ou plusieurs substances odoriférantes naturelles ou artificielles et mélanges à base d'une ou plusieurs de ces substances constituant des matières de base, pour la parfumerie
34.03		<b>Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations anti-ruggine ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70% ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux :</b>
	340319	9 - Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux : -- Autres : * Autres
35.05		<b>Dextrine et autres amidons et féculés modifiés (les amidons et féculés pré-gélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés :</b>
	350590	0 - Colles végétales

35.06		Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg :
	350699 2	* Colles thermofusibles
38.02		Charbons activés, matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé;
	Ex.380290 0	- Noirs d'origine animale
38.08		Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que bougies, mèches et bougies soufrées et papier tue-mouches :
	Ex.380820 9	* Fongicides pour peintures
38.10		Préparations pour le décapage des métaux; flus à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage :
	Ex.381090 0	- Poudre de rutile
38.23		Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs; produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs
	Ex.382340 0	- Additifs, plastifiants, réducteurs de prises pour la réparation des adjuvants hydrofuges pour liants
	382360 0	- Sorbitol autre que celui du n°2905.44
39.05		Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires :
	390519 0	-- Polymères d'acétate de vinyle :
	390520 0	-- Autres
		- Alcools polyvinyliques, même contenant des groupes acétates non hydrolysés
39.07		Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters et autres polyesters, sous formes primaires :
	390710 0	- polyacétals
	390799 9	* Autres polyester saturés, sous formes primaires
39.09		Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthanes, sous formes primaires :
	390920 9	-- Résines mélaminiques
		-- Autres résines mélaminiques sous formes primaires
39.12		Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires :
	391220 0	- Nitrates de cellulose (y compris les collodions)

39.20		<b>Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées ni pareillement associées à d'autres matières, sans support.</b>
		- En polycarbonates, en résines alcydes, en polyester allyliques ou en autres polyesters :
392069	0	-- En autres polyesters
		- En autres matières plastiques :
392091	0	-- En butyral de polyvinyle
39.23		<b>Articles de transport ou d'emballage en matières plastiques bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques :</b>
Ex.392350	0	- Bouchons, pour tubes souples d'emballage
40.02		<b>Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes ; mélanges des produits du n°40.01 avec des produits de la présente position sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes :</b>
400249	0	-- Caoutchoucs chloroprènes (EPDM)
400270	0	- Caoutchouc éthylène-propylène-diené non conjugué
40.07	400700	0 <b>Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé :</b>
40.16		<b>Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé ou durci</b>
401693	0	-- Joints en caoutchouc
41.01		<b>Peaux brutes de bovins ou d'équidés (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues :</b>
410110	0	- Peaux entières de bovins, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'elles sont sèches, 10 kg lorsqu'elles sont salées sèches et 14 kg lorsqu'elles sont fraîches, salées vertes ou autrement conservées
		- Autres peaux de bovins, fraîches ou salées sèches :
410121	0	-- Entières
410129	0	-- Autres
410130	0	- Autres peaux de bovins, autrement conservées
410140	0	- Peaux d'équidés
41.02		<b>Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent chapitre :</b>
410210	0	- Lainées
		- Epilées ou sans laine :
410221	0	-- Picklées
410229	0	-- Autres
41.03		<b>Autres peaux brutes (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par les Notes 1b) ou 1c) du présent chapitre :</b>
410310	0	- De caprins

44.21	Ex.442190	9	<b>Autres ouvrages en bois</b> - Tiges en bois pour allumettes
47.01	470100	0	<b>Pâtes mécaniques de bois</b> Pâtes mécaniques de bois
47.03			<b>Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate autres que les pâtes à dissoudre :</b> - Ecrues : 470311 0 -- De conifères - Mi-blanchies ou blanchies : 470329 0 -- Autres que de conifères
48.02	Ex.480252	9	<b>Papiers et cartons non couchés ni enduits, de types utilisés pour l'écriture l'impression ou d'autres fins graphiques et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, en rouleaux ou en feuilles autres que les papiers des n°48.01 ou 48.03 ; papiers et cartons formés feuille à feuille (papier à la main) * d'un poids au m2 de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g</b> Papier support pour autocopiant
48.04	Ex.480439	0	<b>Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n°s 48.02 ou 48.03 :</b> - Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m2 n'excédant pas 150 g -- Papiers kraft satiné
	Ex.480449	0	- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m2 compris entre 150 g exclus et 225 g exclus : -- Autres papiers kraft satiné
51.05	Ex.510530	0	<b>Laines poils fins ou grossiers cardés ou peignés (y compris la "laine peignée en vrac") :</b> - Rubans en (laines) poils fins cardés ou peignés
54.02	Ex.540220	0	<b>- Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre) ; non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex :</b> Fils polyester haute tenacité
54.07	540720	0	<b>Tissus de fils de filaments synthétiques y compris les tissus obtenus à partir des produits du n°54.04</b> - Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires
	Ex.540741	0	- rubans d'encre
55.01	Ex.550130	0	<b>Cables de filaments synthétiques</b> - Cables acryliques
55.05	Ex.550520	0	<b>Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les bousses, les déchets de fils et les effilochés) :</b> - Ouates viscoses pour couches hygiéniques

55.12		<b>Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues :</b>
	Ex.551221	0 --Peluches pour poupées
	Ex.551229	0 --Autres peluches pour poupées
56.04		<b>Fils et cordes de caoutchoucs recouverts de textiles ; fils textiles, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique :</b>
	Ex.560420	0 - Fils de barium
58.01		<b>Velours et peluches tissés et tissus de cheville, autres que les articles du n°58.06:</b>
	Ex.580133	0 --Velours pour rouleaux de peintures
68.06		<b>Laines de laitier, de scories, de roches et laines minérales et similaires, vermiculite expansée, argiles et expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés ; mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à l'exclusion de ceux des n°s 68.11; 68.12 ou du chapitre 69</b>
	680620	0 - Vermiculite expansée, argiles expansées, produits minéraux similaires expansés mêmes mélangés entre eux
70.02		<b>Verre en billes (autres que les microsphères du n°70.18), barres, baguettes ou tubes, non travaillé ;</b>
	Ex.700231	0 Tubes en quartz
70.10		<b>Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage en verre ; bocaux à conserves en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre :</b>
	Ex.701090	1 * Flacons et bouteilles pour parfumerie n'exécant pas 125 ml
71.06		<b>Argents (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné) sous formes brutes ou mi-ouvrés ou en poudre :</b>
	710692	9 * Autres argents sous formes mi-ouvrés
72.08		<b>Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus :</b> - Non enroulés, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur inférieure à 3 mm et ayant une limite d'élasticité minimale de 275 MPa ou d'une épaisseur de 3 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 335 MPa :
	720834	0 -- Autres, d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm
72.10		<b>Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus :</b>
	721012	0 - Etamés : -- D'une épaisseur inférieure à 0,5 mm
	721070	1 - Peints, vernis ou revêtus de matières plastiques : * D'une épaisseur inférieure à 3 mm

72.11		<b>Autres produits en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus, simplement laminés plats à chaud, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus et ayant une limite d'élasticité minimale de 355 MPa</b>
	721149 0	-- Autres produits en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm non plaqués ni revêtus simplement laminés à froid
72.17		<b>Fils en fer ou en aciers non alliés</b>
		- Contenant en poids moins de 0,25 % de carbone
	721711 1	* Fils en fer ou en aciers non alliés d'une section inférieure ou égale à 1 mm
72.26		<b>Produits en autres aciers alliés, simplement laminés à chaud, d'une largeur inférieure à 600 mm</b>
	Ex.722610 0	- Bande magnétique non découpée d'une largeur > 600 mm
	722692 0	-- Produits en autres aciers alliés, simplement laminés à froid, d'une largeur inférieure à 600 mm
73.18		<b>Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles de torsées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier:</b>
		- Articles filetés :
		-- Autres vis et boulons, même avec leurs écrous et rondelles
	Ex.731815 1	* Boulons pour ciseaux
	Ex.731816 8	Écrous filetés en fonte, fer ou acier
73.26		<b>Autres ouvrages en fer ou en acier</b>
	732690 4	* Fonds de boîtes en fer blanc
74.03		<b>Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute</b>
		- Cuivre affiné :
	740313 1	-- Billettes
74.09		<b>Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm :</b>
		- En cuivre affiné :
		-- Autres :
	740919 1	* Tôles et bandes en cuivre affiné, d'une épaisseur supérieure à 0,15 mm mais ne dépassant pas 2,4 mm
		-- Enroulées :
	740921 1	* Tôles et bandes à base de cuivre - zinc (laiton), d'une épaisseur supérieure à 0,15 mm mais ne dépassant pas 2,4 mm...
	740921 6	* Tôles et bandes à base de cuivre - zinc (laiton), d'une épaisseur supérieure à 2,4 mm
		-- Autres :
	740929 1	* Tôles et bandes à base de cuivre - zinc (laiton), d'une épaisseur supérieure à 0,15 mm mais ne dépassant pas 2,4 mm, non enroulées
		<b>Aluminium sous forme brute :</b>
	760120 0	- Alliages d'aluminium
76.03		<b>Poudres et paillettes d'aluminium</b>
	Ex.760310 1	- Poudres d'aluminium
	Ex.760320 3	- Paillettes d'aluminium

76.07		<b>Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris) :</b>
	760720	1 - Sur support :
		* Non imprimées
76.08		<b>Tubes et tuyaux en aluminium</b>
	760820	0 -- Autres tubes et tuyaux en alliage d'aluminium
76.12		<b>Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés) d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge :</b>
	Ex.761290	0 - Aérosols en aluminium pour la parfumerie
76.16		<b>Autres ouvrages en aluminium</b>
	761690	4 * Pastilles en aluminium
78.05		<b>Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en plomb:</b>
	Ex.780500	2 * Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc....) en plomb
81.01		<b>Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris :</b>
	810190	0 - Fils en tungstène
81.02		<b>Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris</b>
	810299	0 -- autres ouvrages en molybdène
82.13		<b>Ciseaux à doubles branches et leurs lames</b>
	Ex.821300	0 Lames de ciseaux à double branches à l'état brut
84.23		<b>Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances:</b>
	842390	0 _Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage
84.24		<b>Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable; à jet de vapeur et appareils à jet similaires</b>
	842490	0 - Parties
84.83		<b>Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ("vis à billes"); réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies, y compris les poulies à moufles; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation;</b>
	Ex.848330	0 Palier inférieur

35.04		<b>Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs par exemple), bobines de réactance et selfs :</b>
	850431	1 - Transfo de lignes THI d'une puissance inf à 1 KVA pour appareils de télévision
	850450	0 - Autres bobines de réactances et autres selfs
85.05		<b>Electro-aimants ; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques ; têtes de levage électro magnétiques.</b>
	850511	0 - Aimant en métal
85.06	850690	<b>Piles et batteries de piles électriques</b>
		1 * Bouchons et godets
85.17		<b>Appareils électriques pour la téléphonie ou le télégraphe par fil, y compris les appareils de télécommunication par courant porteur</b>
	Ex 851790	9 - - Autres parties d'appareils pour la téléphonie
85.18		<b>Microphones et leurs supports ; haut - parleurs, même montés dans leurs enceintes ; écouteurs, même ombinés avec un microphone ; amplificateurs électriques d'audio - fréquence : appareils électriques d'amplification du son</b>
	851821	1 * Haut parleur unique monté dans son enceinte d'une puissance égale ou inférieure à 10 w
85.29		<b>Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28 :</b>
	852910	9 - - Antennes d'intérieur ou jeux complets d'antennes d'intérieur pour récepteurs de TV
	Ex.852990	2 * Meubles et coffrets en plastique pour récepteur TV
	852990	3 * Autres coffrets et meubles pour appareils des n° 8525 à 8528
	Ex.852990	5 * Autres parties pour récepteurs de TV
		* Autres parties reconnaissables comme étant exclusivement ou partiellement destinés aux appareils des n° 8525 à 8528 non désignées ni comprises
85.31		<b>Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n°85.12 ou 85.30</b>
	853190	0 - Parties
85.32		<b>Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables</b>
	853210	0 - Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 KVA (non condensateurs de puissance)
	853223	0 - - Condensateurs fixes à diélectrique en céramique à une seule couche
85.33		<b>Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres) :</b>
	853310	0 - Résistances fixes au carbone agglomérées ou à couche non chauffantes
	853321	0 - - Autres résistances fixes pour une puissance n'excédant pas 20 w, non chauffantes.
	Ex 853331	0 - - Potentiomètres pour une puissance n'excédant pas 20 w
	Ex. 853340	0 - Autres rhéostats et potentiomètres

85.40		<b>Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple) autres que ceux du n°85.39</b>
	Ex. 854011	0 - Tubes cathodiques en couleurs
	854012	0 - Tubes cathodiques en noir et blanc ou en couleurs monochromes
85.41		<b>Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrice de lumière; cristaux piézo-électriques montés;</b>
	854129	0 - Autres transistors autres que les phototransistor
85.42		<b>Circuits intégrés et micro-assemblages électroniques:</b>
	854280	0 - Autres circuits intégrés et micro-assemblages électroniques pour barrières électriques
85.47		<b>Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n°85.46; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement:</b>
	Ex.854710	0 - Culots en céramique
90.28		<b>Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, compris les compteurs pour leur étalonnage:</b>
	902820	9 * Autres compteurs de liquides
	902890	0 - Parties et accessoires
95.02		<b>Poupées représentant uniquement l'être humain:</b>
		- Parties et accessoires:
	950299	9 -- Autres parties et accessoires des poupées représentant uniquement l'être humain
96.06		<b>Boutons et boutons pressions; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons pression; ébauches de boutons:</b>
		- Boutons pressions et leurs parties
	960610	2 * Parties
96.07		<b>Fermetures à glissières et leurs parties</b>
		- Parties
	Ex.960720	1 * Curseurs
	Ex.960720	9 * Autres parties de fermetures à glissières (fermetures éclairées)
96.08		<b>Stylos et crayons à bille, stylos et marqueurs à mèches feutres ou à autres pointes poreuses, stylos à plumes et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte mines, portes crayons et articles similaires parties (y compris les capuchons et les agraphes) de ces articles à l'exclusion de celles du n°96.09</b>
		- Stylos et crayons à bille
	960810	3 -- Pointes pour stylos à bille en autres matières
	960820	6 -- Pointes et mèches poreuses pour stylos feutres et marqueurs
	Ex.960820	9 * filtres pour stylos feutres et marqueurs